

6. R. M. vu le projet. vu le projet du budget de 42 vote.
- 5^e. sur les Contributions foncières et mobilières.
- 44^e. pour le traitement du garde champêtre
- 5^e. pour les chemins vicinaux.
- 200^e. pour insuffisances de revenus.
- 8^e. pour les patentes.
- 23^e. pour remboursement de l'emprunt de 25000f.
- 23^e. pour remboursement de l'emprunt de 25000f.
- 8^e. pour remboursement de l'emprunt de 9000f.

Le Conseil admet en non valeur la somme de 600f.

comme taxe sur les vandes. due par M. Victoire
Bouche à Chaliguy. attendu que ce dernier ne vend
plus de vande à Luchet depuis 1939.